

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le douze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Etaient présents : Mmes RIOCREUX, FRAISSE, CHILON, BENESTON, BATONNEAU, LAVIELLE, DEZE, PAINBLANC, Mrs BOISDRON, GILBERTON, HALLIEN, NION, GUILBAUD.

Etait excusé : Mr POTIRON

Il est donné lecture de la séance du 4 juillet 2011, dont le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES

SITS

Madame CHILON expose au Conseil Municipal les problèmes de bus rencontrés depuis la rentrée scolaire (retard, oubli des enfants au collège...). Un problème de discipline a été relevé au niveau de l'arrêt de la Baronnerie. Madame CHILON propose de se rendre avec les délégués communaux sur les différents arrêts pour rencontrer les élèves.

SIVOM SCOLAIRE

Madame CHILON précise que le parcours du bus qui achemine les élèves scolarisés au RPI Benais RESTIGNE pourrait être modifié pour éviter le virage « en « épingle » devant la discothèque. Une demande d'autorisation a été transmise au Conseil Général d'Indre et Loire par la Présidente du SIVOM SCOLAIRE.

➤ Monsieur GUILBAUD informe que le plan d'eau des Tennières a été cédé pour l'euro symbolique à la Fédération des Chasseurs d'Indre et Loire pour y développer une réserve d'oiseaux.

➤ Madame RIOCREUX informe le Conseil Municipal des dégâts occasionnés par des sangliers dans certaines parcelles de vignes. Contact pris avec le Président de la Société Cynégétique, une battue a été organisée avant que ne débute la saison de chasse et une réunion sera programmée avec les chasseurs et les viticulteurs après les vendanges pour faire le point.

➤ Madame PAINBLANC donne le compte rendu de la réunion qui s'est tenue à la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil au cours de laquelle les services de la DDT ont présenté un point technique et financier des Syndicats d'Eau et d'Assainissement du Pays de Bourgueil. Les services de la Préfecture et de la Trésorerie étaient associés à cette réunion. La compétence eau et assainissement devrait être transférée à la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil au

1^{er} janvier 2013. La première hypothèse de dissoudre pour fusionner les trois syndicats en un seul avant de transférer la compétence à la Communauté de Communes a été abandonnée.

➤ Madame FRAISSE fait le point sur les travaux de l'église et indique que les travaux dureront environ 3 mois. Elle fait le point sur les travaux de la Mairie et fait part du problème de menuiserie, façade sud dans le futur secrétariat. Le conseil, à l'unanimité, ayant décidé de ne pas assumer cette dépense supplémentaire, le PACT s'est engagé, à supporter seul ce coût. Elle informe le conseil d'un problème de fuite d'eau important au logement situé au 2 rue du Petit Clocher.

➤ Madame RIOCREUX fait le point sur la prise de compétence enfance et jeunesse par la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et sur l'avancement du dossier de labellisation du « Relais des Services Publics » qui sera implanté à l'Espace Communautaire de la Villatte. Elle évoque également les problèmes rencontrés sur le bâtiment du multi accueil construit à Bourgueil par la Communauté de Communes (terrasse extérieure, espaces verts et partie de toiture végétalisée).

SMIPE VAL TOURAINE ANJOU – RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est porté à la connaissance de l'Assemblée le rapport annuel 2010 du SMIPE Val Touraine Anjou sur la qualité et le prix du service de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce document et émet un avis favorable.

Monsieur Pierre NION fait remarquer que le nombre d'agents administratifs est en nette augmentation par rapport aux agents techniques, le ratio est de 1 pour 5. Ce ratio n'interpelle pas les autres conseillers compte tenu du fait qu'il s'agisse d'un service géré en régie.

Depuis de longues années la redevance spéciale payée chaque année par la municipalité comportait une partie du coût de fonctionnement de la déchetterie, considérant que le service déchetterie n'était pas destiné uniquement aux habitants de Benais. Or vérification faite par les services de l'Etat, le coût de déchetterie est bien mutualisé à l'échelle du territoire du SMIPE. Il n'est donc pas autorisé réglementairement à procéder de la sorte. Le service doit être supporté par tous les usagers. Cette partie devra donc être reportée sur la facture des usagers. La commission de finances communale intégrera cette modification lors de l'élaboration de la politique fiscale 2012 afin de minimiser l'impact sur la facture des usagers tout en respectant l'aspect réglementaire.

RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LE PRIX, LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est porté à la connaissance de l'Assemblée le rapport sur le prix et la qualité du service public pour l'année 2010.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce document présenté et commenté par Madame le Maire et n'émet pas d'observation particulière.

RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Madame le maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est porté à la connaissance de l'Assemblée le rapport sur le prix et la qualité du service public pour l'année 2010.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce document.

Monsieur NION indique que des progrès ont été faits mais qu'il reste encore trop de différence entre le volume mis en distribution et le volume vendu aux abonnés (fuite, purges...).

EXAMEN DE LA PROPOSITION DU SIEIL VISANT A LUI TRANSFERER LA COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC »

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SIEIL, dont la commune est membre, a modifié ses statuts par délibération du Comité syndical du 2 décembre 2010, approuvés par Arrêté inter préfectoral du 15 avril 2011. Dans le cadre de ses nouveaux statuts, le SIEIL s'est notamment doté de la compétence « Eclairage Public ». Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, s'il le souhaite, doit délibérer sur le transfert au SIEIL de cette nouvelle compétence « Eclairage public ».

Le Conseil Municipal prend connaissance du règlement d'usage de la compétence « Eclairage public » tel qu'adopté par le Comité syndical du SIEIL le 2 décembre 2010, le Conseil Municipal est favorable sur le principe et souhaite poursuivre sa réflexion sur ce projet de transfert.

CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE POUR IMPLANTATION D'UN ABRIS BUS RUE DU FORT HUDEAU

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la commune a reçu l'accord de Monsieur DELANOUE Jean-Paul qui autorise l'implantation d'un abribus rue du Fort Hudeau sur sa propriété privée.

Madame le Maire donne lecture des deux conventions qui seront passées entre la commune de BENAIS et Monsieur DELANOUE Jean-Paul ; l'une, relative à l'autorisation de travaux, et l'autre, relative à l'autorisation d'implantation de l'abris bus sur une parcelle privée.

Le Conseil Municipal valide les conventions et autorise Madame le Maire à procéder à leur signature.

REVISION DE L'AMENAGEMENT FORESTIER DE LA FORET COMMUNALE

Madame le Maire donne lecture d'un courrier, en date du 31 août 2011, de l'Office National des Forêts, informant le Conseil Municipal que le document d'aménagement forestier de la forêt communale arrive à échéance en fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter auprès de l'Office National des Forêts une Révision de l'Aménagement Forestier de la Forêt Communale de BENAIS.

AMORTISSEMENT DES LOGICIELS INFORMATIQUES ET NUMERISATION DES PLANS CADASTRAUX

Madame le Maire précise qu'il y a lieu de procéder à l'amortissement des dépenses engagées pour la numérisation des plans cadastraux du Conseil Général d'un montant de 1 508.06 €

ainsi que l'évolution des logiciels informatiques en comptabilité d'un montant de 2 104.96 €. Elle sollicite l'avis de l'assemblée afin de définir la durée de l'amortissement.

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité de fixer cette durée d'amortissement à 5 ans. Cette dépense sera inscrite à compter du budget primitif 2012.

APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA MAIRIE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 9 septembre 2011 concernant les avenants dans le cadre du programme de travaux d'aménagement des locaux de la mairie et de ses deux salles contigües.

Le Conseil Municipal entérine les décisions de la commission d'appel d'offres :

- ☞ Entreprise ROCHER à ST GERMAIN SUR VIENNE, Lot n° 2, traitement des bois et renfort de solivage sur porte ancienne mairie pour un montant de 1 568.00 € HT ; 1 875.33 TTC ;
- ☞ Entreprise GEORGET Bruno à BENAIS, Lot n° 5, installation électrique non réalisée sur le devis initial, 1 947.00 € HT ; 2 328.61 € TTC, avenant négatif.

TARIFS ECOLE DE MUSIQUE BENAIS/LA CHAPELLE - 2011/2012

Madame le Maire propose de fixer les tarifs de l'école de musique pour la rentrée 2011/2012 suite à la réunion de la commission musique BENAIS/LA CHAPELLE SUR LOIRE qui a eu lieu le 31 août 2011.

Le Conseil Municipal donne son accord pour qu'une augmentation soit appliquée. Les tarifs suivants sont adoptés :

☞ Cours de solfège :		
66,00 € / enfant		113,00 € / enfant hors commune
99,00 € / adulte		124,00 € / adulte hors commune

☞ Cours d'instrument :		
99,00 € / enfant		178,00 € / enfant hors commune
176,00 € / adulte		201,00 € / adulte hors commune

☞ Petit orchestre : 23,00 €

☞ Chorale enfants : 31,00 €

Le règlement se fera au vu des titres de recettes émis par la commune de Benais.

QUESTIONS DIVERSES

- La rentrée des classes s'est bien passée. Les effectifs des classes de Benais ont augmenté et les enfants sont répartis sur une classe à double niveau CP/CE1 et une classe CE1. Des aménagements ont été réalisés sur le parking de l'école pour sécuriser l'entrée et la sortie des classes compte tenu de la circulation du bus scolaire et des véhicules. Les familles ont été informées de ces modifications par un courrier de la mairie. Cette année 44 enfants empruntent le bus qui fait le lien entre les écoles du RPI.

- Madame RIOCREUX donne lecture de la synthèse du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui sera examiné en octobre par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.
- Madame RIOCREUX fait part au Conseil Municipal de la fin de l'arrêté « sécheresse » qui a limité et conditionné l'accès au massif forestier de juin à août.
- Monsieur NION indique qu'un état des lieux du sentier d'interprétation a été réalisé en présence de Monsieur GUILBAUD par l'agent, en charge de l'évaluation des produits de tourisme du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine. La commission communale fera une proposition de programmation de travaux d'entretien et de renouvellement. Le Conseil Municipal déplore les actes de vandalisme qui au fil des années ont dégradé le sentier d'interprétation et génèrent aujourd'hui des coûts de renouvellement là où des frais d'entretien auraient du suffir. Ce sentier d'interprétation est un outils de valorisation de notre patrimoine local, il est bien dommage qu'il ne soit pas respecté en tant que tel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.